



## Comprendre les enjeux et maîtriser les techniques pour réussir sa demande



Compte-tenu de l'évolution des budgets et compétences des différentes collectivités, il convient pour tout porteur de projet de bien connaître et comprendre les missions, logiques et modalités d'interventions de chacune avant de se lancer dans une demande de subvention, d'autant que le nombre de dossiers déposés ne cesse d'augmenter. Plus que jamais, il lui faut se singulariser en se questionnant sur les besoins et attentes qu'exprime tel ou tel partenaire public et connaître les règles élémentaires pour réaliser une demande impactante.

### OBJECTIFS DE FORMATION : À L'ISSUE DE CE MODULE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE DE

- Développer un goût et une curiosité pour les mécanismes d'une collectivité
- Mettre en place une stratégie de veille efficace
- Identifier le dispositif qui convient le mieux à leur projet
- Rédiger efficacement les principaux axes d'une demande de subvention

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer les typologies de financements publics (fonctionnement, investissement, appel à projets, appel à manifestation d'intérêt, etc.) et les différents programmes de financements (FDVA, FiFOP, FSE, Erasmus +, etc.)
- Décoder les enjeux de la politique publique lors de l'émission d'un dispositif d'aide
- Comprendre le cadre juridique, administratif et fiscal d'une demande de subvention publique
- Appréhender les temporalités de demande de subvention
- Maîtriser les différentes sources d'information concernant la recherche de financements publics – Mise en place d'outils de veille efficaces
- Savoir comment se comporter face à un partenaire public et répondre efficacement à un appel à projets

### PUBLICS

Cette formation pratique et réflexive s'adresse à tout professionnel en charge de la gestion d'un projet et de la recherche de financements

### MÉTHODOLOGIE

Apports théoriques  
Notions clés / Méthodologies spécifiques  
Réflexions collectives / Échanges d'expériences  
Études de cas  
Validation des apprentissages par des exercices pratiques

### DOCUMENTATION

Supports de formation

### ÉVALUATION

Évaluations formatives et sommatives sous forme de quizz et de mises en situation

**TARIF B** (voir p. suivante)

**DATE** ven. 6 décembre

Formation de 7h (1 jour)

Intervenant  
Sébastien Carnac

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Inscription par mail à [contact@aquitaineculture.org](mailto:contact@aquitaineculture.org)

Les prix sont donnés à titre indicatif et Aquitaine Culture se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Le prix payé par le bénéficiaire sera celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de sa candidature.

Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription.

- En cas de paiement effectué par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle, le participant s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, il s'acquittera du paiement total.
- Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, Aquitaine Culture se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

**Propriété intellectuelle** • Toute reproduction des outils, même partielle, est interdite.

**Documents légaux** • La facture est adressée à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation.

L'attestation de présence peut être fournie sur demande après la formation.

Pour chaque inscription à une formation, une convention de formation professionnelle, établie sur demande et selon les textes en vigueur, vous sera adressée en 2 exemplaires, dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre organisation.

**Annulation** | Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'association Aquitaine Culture se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard 8 jours avant la date prévue, et ce, sans que sa responsabilité puisse être mise en cause.

En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à Aquitaine Culture sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Toute annulation du participant doit être notifiée par mail le plus rapidement possible. En cas d'annulation de 3 à 15 jours avant la formation, 20% du montant du stage sera facturé pour frais de dossier. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant la formation, la totalité du prix sera facturée, sauf en cas de force majeure dûment constatée.

En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera facturé par Aquitaine Culture à titre de dédit.

## TARIFS

• PRESTATION DE FORMATION • PERSONNES MORALES : *nous consulter*

• FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE • PERSONNE PHYSIQUE :

	TARIF A	TARIF B	ATELIER TRAINING
Adhérents Aquitaine Culture *	750 €	450€	250 €
Non-adhérents Aquitaine Culture	975 €	550 €	300 €

\* L'adhésion annuelle à Aquitaine Culture est de 20 € pour une personne physique (10 € pour les demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux) et de 150 € pour une personne morale (associations, coopératives, établissements publics, ...).

NB : un adhérent de l'Association ne peut pas simultanément être bénéficiaire du Fonds de dotation Aquitaine Culture.





## PRISE EN CHARGE - FINANCEMENT

### • PERSONNE PHYSIQUE

**Intermittent du spectacle, salarié, agent de la fonction publique territoriale, indépendant, demandeur d'emploi...**

vous pouvez bénéficier d'une prise en charge du coût de votre formation.

Suivant votre situation professionnelle, possibilités de financement par • l'AFDAS • l'OPCO de votre employeur (UNIFORMATION, FAFIEC,...) dans le cadre d'un plan de formation ou d'un CIF (Congé Individuel de Formation) • PÔLE EMPLOI (AIF - aide individuelle à la formation, ...) • etc.

### • COLLECTIVITÉS, AGENCES CULTURELLES ET AUTRES PERSONNES MORALES - NOUS CONSULTER

## VOTRE CONTACT • Sébastien Carnac

A votre disposition pour vous informer sur le programme

et vous guider dans les modalités de prise en charge par les différents organismes

09 82 51 00 86 • [contact@aquitaineculture.org](mailto:contact@aquitaineculture.org)

organisme certifié



Datadock

N° OF - 72 33 09692 33

**NOMBRE DE PARTICIPANTS / SESSION** • 12 personnes maximum

Une attestation de formation peut être délivrée à l'issue de chaque module.

**HORAIRES DES FORMATIONS** • 9h30-12h30 / 14h-18h

## LIEU DE FORMATION

en tant que prestataire • **dans vos locaux - dans toute la France**

en tant qu'organisme de formation • **Cité numérique • 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles**

